

Zalea TV contrainte aux émissions pirates

Article paru dans l'édition du 15.11.03

MALGRÉ le refus du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de lui accorder une autorisation temporaire de diffusion hertzienne sur l'Ile-de-France pendant la durée du Forum social européen (FSE), qui a lieu du 12 au 15 novembre, la télévision associative Zalea TV a repris, jeudi 13 novembre, sa diffusion hertzienne pirate.

La chaîne offre, depuis cette date, des émissions autour des thèmes abordés lors des séminaires du FSE. « Nous avons demandé début juin au Conseil supérieur de l'audiovisuel une autorisation d'émettre de neuf mois, pour couvrir en particulier le FSE. Le CSA nous a répondu le 10 novembre, et nous a seulement proposé d'émettre pendant le FSE de 22 h 45 à 2 heures du matin. Il y a une discrimination à l'encontre des télévisions libres », a affirmé Olivier Azam, membre de l'équipe de Zalea TV, lors d'une conférence de presse.